

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 1037 accolant une distribution exceptionnelle de tissus aux indiat ne s.

n° 1037

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 27 août 1946
Numéro JO n° 8 du 31/08/1946	Date du numéro 31 août 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vul'orlonance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la loi du 11 mars 1942 sur le régime des prix dans les colonies: Vu l'arrêté local n°451 du 12 juin 1945 réglementant l'importaïon. l'exportation, la détention, la circulation et le régime des prix, des marchandises, denrées, produits ou objets ainsi que le régime des prix des services et prestations sur tout le territoire de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. A l'occasion des fêtes de la fin du Ramadan, une distribution exceptionnelle de tissus aura lieu pour les ra tionnaires de la catégorie « C ». Hommes: Coupon n° 6 : 3 (trois) mètres Aboudgedid. Femme Coupon n » 8 : 3 (trois) mètres Mahmoudi. Garçons. Coupon n » 5 : 3 (trois) mètres Aboudgedid Filles. Coupon n » 7 : 3 (trois) mètres Malmoudi. Art. 2. — Le présent arrêté, qui don nera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré. communiqué partout où besoin sera et inséré au Jour nal officiel de la Côte française des Somalis.

Le Gouverneur,